

TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

3 SITES | 2600 ÉTUDIANTS | 14 B.U.T. | 7 LP | +400 INTERVENANTS PROFESSIONNELS

En choisissant de verser la taxe d'apprentissage à l'IUT de Reims-Châlons-Charleville, vous permettez le développement de nos formations et contribuez à l'acquisition, par les étudiants, des compétences dont vous avez besoin !

ACQUISITIONS POUR LA TA COLLECTÉE EN 2024 :

- Banc d'essai de flexion
- Caméra infrarouge
- Équipement optoélectronique
- Renouvellement des postes de travail et du parc informatique
- Achat logiciels et valises pédagogiques
- Magnétoscopie CND
- Etc.

LES PROJETS POUR 2025 :

- Poursuite du renouvellement des postes de travail et du parc informatique
- Plastomètre CFLOW
- Remplacement de serveurs pour l'hébergement d'outils pédagogiques
- Matériel pour synthèse et analyse des matériaux
- Banc d'étude d'une éolienne
- Machine de prototypage rapide CNC 3 axes
- Etc.

VOUS SOUHAITEZ NOUS APPORTER VOTRE SOUTIEN ?

Connectez-vous sur la plateforme **SOLTÉA** à partir du **26 mai 2025** et
fléchez votre versement vers l'IUT de Reims-Châlons-Charleville.

Notre code UAI : 0511026N

**Attention ! Le versement se faisant uniquement via la plateforme SOLTÉA,
nous ne pouvons pas accepter de versement par chèque et virement bancaire.**

Pour plus d'informations :

Contactez-nous par téléphone au : 03 26 91 30 02

Ou par mail : iut.financier-rcc@univ-reims.fr

RETROUVEZ TOUTE NOTRE OFFRE DE FORMATION SUR NOTRE SITE : www.iut-rcc.fr

